

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02427

Numéro SIREN : 830 107 900

Nom ou dénomination : VITA LIBERTE LA DESTROUSSE

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt 13007

Greffes du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13007

Déposant :

Nom/dénomination : VITA LIBERTE LA DESTROUSSE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 107 900

N° gestion : 2017 B 02427

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*



certifié conforme
le président

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	1 000		1 000		1 000
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	3 500	336	3 164		3 164
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	7 345	1 347	5 998	2 403	3 595 149.63
	Autres immobilisations corporelles	69 853	26 401	43 452	54 235	10 783 19.88
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes	1 329		1 329		1 329
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	5 900		5 900	5 900	
	Total II	87 926	28 084	59 842	62 537	2 695 4.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 000		3 000		3 000
	Autres créances	25 646	1 000	24 646	3 781	20 865 551.92
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 105		1 105	1 166	61 5.20
	Charges constatées d'avance (3)	92		92		92
	Total III	29 844	1 000	28 844	4 947	23 897 483.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		118 770	29 084	89 686	67 484	22 202 32.90

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° DESTRO en Euros



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	2 000	1 000	1 000	100.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	37 225		37 225	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 974	37 225	44 200	118.74
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	28 251	36 225	7 974	22.01
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		155	155	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	89	1 079	990	91.75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 789	65 043	1 254	1.93
	Dettes fiscales et sociales	49 299	33 388	15 911	47.66
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 760	4 045	716	17.69
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	117 937	103 709	14 228	13.72
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		89 686	67 484	22 202	32.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

117 937

107 499



Signature

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	209 485		209 485	217 917	8 431	3.87
Chiffre d'affaires NET	209 485		209 485	217 917	8 431	3.87
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				3 560	3 560	100.00
Autres produits			2	5	3	55.21
Total des Produits d'exploitation (I)			209 488	221 482	11 994	5.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 154	5 208	2 054	39.44
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				530	530	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			134 381	176 027	41 647	23.66
Impôts, taxes et versements assimilés			4 921	5 442	521	9.57
Salaires et traitements			31 480	38 209	6 730	17.61
Charges sociales			4 633	7 977	3 344	41.92
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 464	14 620	1 156	7.91
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			7 772	9 687	1 915	19.77
Total des Charges d'exploitation (II)			199 804	257 700	57 896	22.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 684	36 218	45 902	126.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



(Signature)

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	33		33	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	33		33	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000		1 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	14	905	891	98,48
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 014	905	109	11,99
2. Résultat financier (V-VI)	981	905	76	8,34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 703	37 123	45 827	123,44
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	288		288	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	288		288	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 017	102	1 915	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 017	102	1 915	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 729	102	1 627	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	209 809	221 482	11 673	5,27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	202 835	258 707	55 873	21,60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 974	37 225	44 200	118,74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Vita Liberté La Destrousse

Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Approbans Audit

Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros

525 098 786 RCS Marseille

22, boulevard Charles Moretti – 13014 Marseille | Tel. +33 (0) 486 010 793

www.approbans.com

Vita Liberté La Destrousse

Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associée,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts en date du 16 mai 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vita Liberté La Destrousse relatifs à l'exercice du 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.123-16-1 du Code de commerce et de l'ordonnance n°2014-86 du 30 janvier 2014, ces comptes ne comprennent pas d'annexe formelle mais une note complémentaire.

II. Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves (information figurant dans la note complémentaire)

Les informations contenues dans la note complémentaire susmentionnée ne sont pas suffisantes pour respecter les articles L.123-16 et L.232-1 du Code de commerce, en particulier quant aux engagements (état des cautionnements, avals et garanties) donnés par la société.

Une réserve identique avait été formulée lors de la certification des comptes clos le 31 décembre 2018.

Vita Liberté La Destrousse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

(Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020)

Page 2 / 6

Réserve pour limitation (existence d'une caisse)

En dépit d'un modèle économique basé sur des encaissements de clients personnes physiques et, partant, réalisés pour partie en espèces, aucune caisse n'est comptabilisée dans les états financiers de votre société à fin 2019.

Nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'incidence correspondante dans les comptes.

Une réserve identique avait été formulée lors de la certification des comptes clos le 31 décembre 2018.

Réserve pour limitation (dettes fiscales et sociales)

Les éléments constitutifs des dettes/charges sociales et fiscales sont porteurs de fortes incertitudes, en particulier quant aux dettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée en croissance constante d'un exercice à l'autre.

Les déclarations sociales (URSSAF) et fiscales (TVA) correspondantes soulèvent également diverses questions auxquelles nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

Une réserve identique avait été formulée lors de la certification des comptes clos le 31 décembre 2018.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui

Vita Liberté La Destrousse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

(Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020)

Page 3 / 6

concerne les effets de la crise liée au Covid-19 dont il est fait mention dans le paragraphe « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de la note complémentaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associée appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Vita Liberté La Destrousse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

(Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020)

Page 4 / 6

VI. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

Vita Liberté La Destrousse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

(Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020)

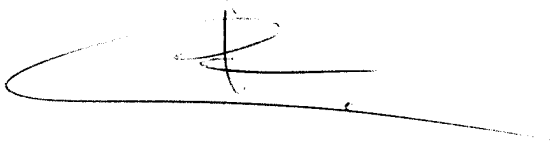
Page 5 / 6

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 20 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes



pour **Approbans Audit**, Pierre Chauvet

Vita Liberté La Destrousse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

(Décisions de l'associée unique du 24 juillet 2020)

Page 6 / 6

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	1 000		1 000		1 000	
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 500	336	3 164		3 164	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 345	1 347	5 998	2 403	3 595	149.63
	Autres immobilisations corporelles	69 853	26 401	43 452	54 235	10 783	19.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	1 329		1 329		1 329	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 900		5 900	5 900		
Total II		87 926	28 084	59 842	62 537	2 695	4.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 000		3 000		3 000	
	Autres créances	25 646	1 000	24 646	3 781	20 865	551.92
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 105		1 105	1 166	61	5.20
	Charges constatées d'avance (3)	92		92		92	
	Total III	29 844	1 000	28 844	4 947	23 897	483.11
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		118 770	29 084	89 686	67 484	22 202	32.90

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	2 000	1 000	1 000	100.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	37 225		37 225	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 974	37 225	44 200	118.74
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	28 251	36 225	7 974	22.01
	Approbans Audit Commissariat aux Comptes				
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		155	155	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	89	1 079	990	91.75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
DETTES (I)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 789	65 043	1 254	1.93
	Dettes fiscales et sociales	49 299	33 388	15 911	47.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 760	4 045	716	17.69
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	117 937	103 709	14 228	13.72
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	89 686	67 484	22 202	32.90

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

117 937

107 499



(Signature)

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 19		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	209 485		209 485	217 917		8 431	3.87
Chiffre d'affaires NET	209 485		209 485	217 917		8 431	3.87
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				3 560		3 560	100.00
Autres produits			2	5		3	55.21
Total des Produits d'exploitation (I)			209 488	221 482		11 994	5.42
Charges d'exploitation (2)							
Approbans Audit Commissariat aux Comptes							
Achats de marchandises			3 154	5 208		2 054	39.44
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				530		530	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			134 381	176 027		41 647	23.66
Impôts, taxes et versements assimilés			4 921	5 442		521	9.57
Salaires et traitements			31 480	38 209		6 730	17.61
Charges sociales			4 633	7 977		3 344	41.92
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 464	14 620		1 156	7.91
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7 772	9 687		1 915	19.77
Total des Charges d'exploitation (II)			199 804	257 700		57 896	22.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 684	36 218		45 902	126.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



(Signature)

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	19	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		33			33	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		33			33	
Charges financières						
Approbans Audit						
Commissariat aux Comptes						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 000			1 000	
Intérêts et charges assimilées (4)		14	905		891	98.48
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 014	905		109	11.99
2. Résultat financier (V-VI)		981	905		76	8.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 703	37 123		45 827	123.44
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		288			288	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		288			288	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 017	102		1 915	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		2 017	102		1 915	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 729	102		1 627	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		209 809	221 482		11 673	5.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		202 835	258 707		55 873	21.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		6 974	37 225		44 200	118.74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



(Signature)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 89 686.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 209 485.32 Euros et dégageant un bénéfice de 6 974.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

2. Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En effet, l'établissement a été contraint à la fermeture du 17 mars au 2 juin 2020.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- » Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- » Demande d'aides publiques au fonds de solidarité
- » Demande d'un prêt garanti par l'Etat.

Approbans Audit
Commissariat aux Comptes



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Approbans Audit
Commissariat aux Comptes



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 675		4 670
Installations générales agencements aménagements divers	68 583		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 270
Avances et acomptes			1 329
TOTAL	71 257		7 269
Prêts, autres immobilisations financières	5 900		
TOTAL	5 900		
TOTAL GENERAL	77 157		10 769

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 500	3 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 345	7 345
Installations générales agencements aménagements divers			68 583	68 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 270	1 270
Avances et acomptes			1 329	1 329
TOTAL			78 526	78 526
Prêts, autres immobilisations financières			5 900	5 900
TOTAL			5 900	5 900
TOTAL GENERAL			87 926	87 926

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		336		336
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	272	1 075		1 347
Installations générales agencements aménagements divers	14 348	11 881		26 229
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		172		172
TOTAL	14 620	13 128		27 748
TOTAL GENERAL	14 620	13 464		28 084

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	336				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 075				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 881				
Matériel de bureau informatique mobilier	172				
TOTAL	13 128				
TOTAL GENERAL	13 464				

Approbans Audit
Commissariat aux Comptes



(Signature)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		1 000			1 000
TOTAL		1 000			1 000
TOTAL GENERAL		1 000			1 000
Dont dotations et reprises financières		1 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 900	5 900	
Autres créances clients	3 000	3 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 905	8 905	
Groupe et associés	1 054	1 054	
Débiteurs divers	15 687	15 687	
Charges constatées d'avance	92	92	
TOTAL	34 638	34 638	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	63 789	63 789		
Personnel et comptes rattachés	2 949	2 949		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 158	6 158		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 157	37 157		
Autres impôts taxes et assimilés	3 036	3 036		
Groupe et associés	89	89		
Autres dettes	4 760	4 760		
TOTAL	117 937	117 937		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Non communiqué

Engagements reçus

Non communiqué

Approbans Audit
Commissariat aux Comptes



(Signature)

VITA LIBERTE LA DESTROUSSE
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Route des Vignerons – 13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE 830 107 900

PROCURATION

Je soussigné : Emmanuel GIOBBI

Agissant en qualité de Président de la société GE VITA LIBERTE, Présidente de la Société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE

Donne par les présentes, pouvoir au Cabinet Baffert Maly, société d'avocats au Barreau de Marseille, y demeurant 3 boulevard de Louvain – 13008 MARSEILLE,

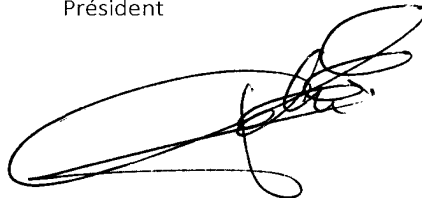
De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MARSEILLE tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à MARSEILLE

Le 24 juillet 2020

La société GE VITA LIBERTE
Représentée par Emmanuel GIOBBI
Président



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 JUILLET 2020

L'an 2020,
Le 24 juillet,
A 11h,

La Société GE VITA LIBERTE, société par actions simplifiée au capital de 4.886,21 euros, dont le siège est sis 70 avenue des Peintres Roux, 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 751 166 158, prise en la personne de son Président en exercice, Monsieur Emmanuel GIOBBI.

Associé unique et Président de la société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial Commissaire aux comptes sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

EG

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.974 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	6.974 euros
Au poste Report à nouveau	6.974 euros
Qui passe de (37.225) euros à (30.251) euros	
Solde :	0 euro

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (28.251) euros.

L'associée unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

L'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide d'approuver les conventions suivantes :

1. Prêt interentreprises

La société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE a prêté à la société EMMA CARLA, société à responsabilité limitée au capital de 1 euros, dont le siège est sis 425 Allée François Aubrun, le Parc des Lauves, 13100 LE THOLONET, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 802 800 268, la somme de 5.000,00 € pour une durée de deux ans maximum à compter du 31 décembre 2019. Le prêt est productif d'intérêts au taux maximal des intérêts déductibles en vigueur au jour où les intérêts seront dus conformément aux dispositions du premier alinéa du 3° du 1 de l'article 39 du code général des impôts (CGI) et de l'article 212 du CGI.

2. Convention de prestations de services

Une convention de prestations de services a été conclue entre la société VITA LIBERTE LA DESTROUSSE, bénéficiaire et la société EMMA CARLA, prestataire, portant sur la fourniture de conseils concernant l'organisation structurelle et administrative du Bénéficiaire et le développement commercial du Bénéficiaire. En contrepartie de ses prestations, la société EMMA CARLA a reçu une rémunération forfaitaire égale à 17.250,03 euros HT.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

